

Règles complémentaires spécifiques pour le M1 et le M2

IV - Report, conservation et capitalisation

La note minimale de report définie est : 10/20

V - Validation et compensation

En cas de seconde session, les notes de session 1 ne sont pas conservées.

Pour M2 GC :Les notes obtenues lors d'épreuves orales dans les différentes UE ou les notes de rapport (projet, industriel, tuteuré ou travaux pratiques, UE 9.402) sont conservés pour la session 2

Pour le parcours BCP, les notes obtenues lors d'épreuves orales dans les différentes UE ou les notes de rapport (stage, travaux pratiques sont conservées pour la session 2 quelque que soit la note

Pour le parcours BCP, il n'y a pas de compensation entre les semestres

Pour le parcours BBMRC ,les notes obtenues lors d'épreuves orales dans les différentes UE ou les notes de rapport (stage, travaux pratiques) sont conservés pour la session 2 quelque que soit la note.

Pour le parcours BBMRC, il n'y a pas de compensation entre les semestres.

VI - Examens

La note plancher est fixée à 6/20

VII - Résultats

Le redoublement en M1 n'est pas de droit. Il est subordonné à la décision du jury et de l'équipe de formation